Image not found or type unknown

Problème de d'ascenseur qui ne fonctionne pas, de manque d'hygièn

Par **ARFOLBAUM**, le **04/03/2014** à **16:38**

J'habite Vitry sur seine, je paie un loyer de 900 euros pour un appartement de 35M2 au 4ème étage. Hors l'ascenseur est toujours en panne , de plus les poubelles ne sont pas sorties régulièrement, puis-je verser le montant correspondant aux charges à la Caisse des dépôts et consignations comme on le fait en cas de litige avec le propriétaire pour le loyer. Merci d'avance pour votre réponse. Sinon quels sont les autres recours dont je dispose?

Par **domat**, le **04/03/2014** à **18:54**

bjr,
avant je vous conseille de faire un courrier par LRAR à votre bailleur en lui expliquant les problèmes que vous rencontrez dans la jouissance de votre location.
il lui appartient comme bailleur de faire le nécessaire.
cdt

Par **ARFOLBAUM**, le **11/03/2014** à **14:28**

Merci pour votre conseil
Cordialement
AR FOLBAUM

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés